

DECISIONS DU MAIRE

DM N°12/2016 – Marché de travaux : Aménagement d'un lotissement communal situé sur le PAE LA MARGUE – Choix des entreprises

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire décide de retenir les entreprises suivantes pour les travaux d'aménagement du lotissement communal La Margue :

- EIFFAGE	Voirie Réseaux Humides	21 552.57 €
- SOGETRALEC	Réseaux Secs	11 277.00 €

DM N°13/2016 – Marché de services : Réalisation d'un bâtiment Espace Jeunesse – Mission assistance à maîtrise d'ouvrage

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire décide de retenir le Bureau d'études VUES SUR MER, chargé d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) pour la réalisation d'un bâtiment jeunesse et aménagements extérieurs destinés à l'accueil des adolescents de 12-16 ans au sein de la structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (A.L.S.H.) de la commune.

Le montant des honoraires est fixé à 24 825.00 € HT soit 29 790.00 € TTC représentant un pourcentage de 6,20% du montant des travaux estimés à 400 000 € HT.

DM N°14/2016 – Marché de services : Extension de la zone d'activité « Saint Julien » - Mission maîtrise d'oeuvre

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire, décide de retenir le Bureau d'études B.E.T.U., chargé d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'extension de la zone d'activités « St-Julien » sur la commune de Cazouls-lès-Béziers. Le montant des honoraires se décompose comme suit :

- Une Tranche Ferme : Mission Avant-projet (A.V.P.) pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC.
- Une Tranche Conditionnelle - Missions Projet (PRO), Assistance passation des Contrats de Travaux (ACT), Visa des études d'exécution (VISA), Direction des Etudes d'Exécution (DET), Assistance aux Opérations de Réception (AOR). Cette tranche conditionnelle a été proposée pour une rémunération égale à 6,5% du montant des travaux déterminé à la conclusion de la phase A.V.P.

DM N°15/2016 – Marché de services – Assistance à passation d'un marché public d'assurance

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire, décide de retenir le cabinet RISK PARTENAIRES SAS, sis Rue des Traits la Ville, 54203 TOUL, pour une mission d'assistance à la passation d'un marché public d'assurance pour les risques statutaires de la commune.

Les honoraires pour cette mission de conseil en assurances s'élèvent à 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.

Convention de mise à disposition de matériel entre la Communauté de Communes La Domitienne et les communes membres

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne a approuvé l'engagement de la communauté dans le partage accru des moyens matériels de l'EPCI et a adopté le projet de convention présenté permettant la mise à disposition du matériel nécessaire à l'accomplissement :

- d'actions à vocation éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse
- d'actions en faveur du développement de l'action culturelle des communes (écoles, médiathèques).

Ouverture d'un 7^{ème} poste à l'Ecole Maternelle Pauline Kergomard

Par courrier reçu le 13 avril 2016, Madame la Directrice Académique des services départementaux de l'Hérault a arrêté l'ouverture d'un 7^{ème} poste à l'Ecole Maternelle.

Acquisition par la Commune de la parcelle E 942 Lieu-dit Le Pratlàs

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section E 942, lieu-dit Le Pratlàs, d'une surface de 920 ares pour un montant de 400 euros nets.

Cette parcelle s'intègre dans le périmètre du projet « réalisation d'une aire de lavage des machines à vendanger et pulvérisateurs ».

Transfert de l'exercice de la compétence « Maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) au syndicat Hérault Energies

Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L 2224-37 du C.G.C.T. et notamment les activités suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage pour la création des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Exploitation et maintenance des infrastructures de charge, comprenant l'achat et la fourniture d'électricité nécessaire, que ce soit en régie pour tout ou partie du service ou par le biais d'une délégation de service public ;
- Généralement, passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à Hérault Energies pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, conformément à l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

Voiries rurales : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour le pont de la Prouette et le chemin de Combelles

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réhabiliter certains chemins ruraux, desservant des domaines afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers.

Les projets estimatifs sont les suivants : Chemin Hameau de Combelle 14 576.64 € TTC ; Confortement du pont de la Prouette : 24 072.00 € TTC. Le montant total du projet s'élève à 38 648.64 € TTC

Une subvention aussi élevée que possible est sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Hérault afin permettre la réalisation de ces travaux.

Création d'un Espace Jeunesse : demande de subvention auprès de l'Etat, de la CAF, du Conseil Départemental, de la Direction de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un Espace Jeunesse pour les 11-18 ans sur la Commune, sur un terrain communal proche du groupe élémentaire.

Compte tenu des difficultés financières qu'engendrerait la réalisation de la totalité du projet initial, il est proposé de réaliser, dans un premier temps, le bâtiment destiné à recevoir l'espace jeunesse.

L'estimation prévisionnelle globale du coût de l'opération se monte à : **597 192,00 € TTC.**

Des subventions aussi élevées que possible sont demandées aux partenaires institutionnels afin que ce projet puisse se réaliser : Préfecture de l'Hérault, CAF de l'Hérault, Conseil Départemental de l'Hérault, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Hérault.

Mise en place du dispositif du « Permis citoyen »

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans, il est proposé de mettre en place le dispositif du « Permis Citoyen ».

- la bourse au permis de conduire automobile de 500 € est versée directement à l'école de conduite associative « AGIR », dispensatrice de la formation.
- une commission technique émettra un avis sur chaque candidature.